



INFO



NUMERO 1 - AVRIL 2014

Une coordination nationale UNSA/ARS plus structurée.

Les différents syndicats affiliés à l'UNSA emploi-solidarité, représentés en ARS, proposent de mieux formaliser l'organisation de la coordination et l'animation des élus UNSA en ARS.

Les objectifs d'une telle coordination nationale sont : d'animer de manière plus structurée le réseau des élus UNSA dans les ARS, de capitaliser les expériences selon les ARS, de constituer une expertise commune (guides, conduites à tenir, positions harmonisées...) à partir des besoins et des questionnements des élus de terrain, de faire des propositions d'actions communes aux instances des différents syndicats et à la commission exécutive de l'UNSA emploi-solidarité, d'animer les réunions annuelles des élus UNSA en ARS au moins 2 fois par an et, enfin, d'apporter une contribution aux élus UNSA du CNC, à leur demande.

La coordination nationale est composée de représentants de chaque syndicat : Isabelle PLAISANT et Hélène EGEA (SYNAPSE), Patrick DONCK et Michel CHIARA (SNIASS), Christian LAHOUTE et Thierry FOUERE (SMISP), Frédéric BOEL et Fabienne BONOMI (SPHISP), Didier CAILLEZ et Stéphane BLANCHON (SYNPASS) ; un représentant de l'UNSA administration centrale sera sollicité en fonction des dossiers abordés. Cette équipe se rencontrera physiquement à Paris, au moins une fois par mois, et tiendra régulièrement des réunions téléphoniques.

Le programme de travail, pour les prochains mois, s'attachera à approfondir les dossiers suivants : bilan de l'organisation et du fonctionnement des CHSCT en ARS (avec pour objectif l'élaboration d'un guide des représentants UNSA en CHSCT), bilan des plans de recrutement 2014 pour mieux préparer ceux de 2015, analyse approfondie du rapport sur les ARS de la MECSS du Sénat, bilan des rapports d'expertise en matière de risques psycho-sociaux et de souffrance au travail.

Une date à retenir : la prochaine réunion des élus UNSA dans les ARS.

Une réunion des élus UNSA dans les ARS (Comités d'agence, CHSCT, délégués syndicaux) est prévue dans les locaux du ministère (salle - 1035) :

Le 25 juin 2014 de 10 à 16 heures.

A l'ordre du jour (provisoire) : les prochaines élections, le fonctionnement des CHSCT, les plans de recrutement.

Dans le but de préparer cette réunion, la coordination nationale lance une enquête sur le fonctionnement des CHSCT en ARS. Le questionnaire d'enquête vous a déjà été adressé ; il est à retourner à Isabelle PLAISANT (isabelle.plaisant@ars.sante.fr) ou à Christian LAHOUTE (christian.lahoute@ars.sante.fr) (avant le 11 juin, afin de réaliser une synthèse des résultats pour la réunion). Merci d'avance pour votre participation.

Journée nationale d'action le jeudi 15 mai : participez et faites participer.

L'UNSA fonction publique appelle à la journée nationale d'action du 15 mai, comme l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires afin d'exiger une revalorisation des rémunérations et défendre nos emplois (<http://www.unsa-fp.org/?Pour-nos-salaires-pour-nos-emplois>).

Bilans sociaux des ARS : la vigilance s'impose.

Un arrêté paru le 23 décembre 2013¹ fixe la liste des indicateurs devant être inclus dans les bilans sociaux prévus par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011. Cet arrêté concerne les administrations mais aussi les établissements publics de l'Etat.

Les DG d'ARS ont la fâcheuse habitude d'établir leur bilan social comme ils entendent, les rendant ainsi peu transparents et inaptés à toute synthèse nationale ou à toute comparaison interrégionale, les transformant en instruments d'autopromotion plutôt qu'en outils de dialogue social.

Nous allons donc adresser un courrier au Secrétaire général (avec copie au DRH) pour exiger que cet arrêté soit pris en compte dans le bilan social de chaque ARS et dans le bilan social du réseau des ARS. Nous demanderons que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CNC, le 24 juin, et nous ferons état de la lettre en séance.

1

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028388107&fastPos=1&fastReqId=493048586&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Cartes professionnelles.

Constatant la mauvaise qualité des cartes professionnelles mises à la disposition des MISP et des PHISP dans les ARS, leur l'hétérogénéité selon les régions et, en définitive, leur inaptitude aux missions d'inspection et de contrôle, le SMISP et le SPHISP ont adressé au Secrétaire général une lettre de protestation le 7 mars dernier (courrier demeuré, bien entendu, sans réponse à la date d'aujourd'hui). Au-delà des médecins et pharmaciens, cette problématique touche tous les corps de la fonction publique travaillant en ARS. Une lettre commune UNSA emploi-solidarité sera également présentée et discutée lors de la prochaine réunion du CNC.

Réaction aux propositions de la FHF.

La coordination nationale UNSA/ARS s'est donnée un peu de temps pour préparer une réponse aux propositions quelque peu provocatrices de la Fédération hospitalière de France « pour un plan de maîtrise des dépenses de santé », notamment celle exigeant de « diminuer de 50 % en 5 ans les moyens en personnel des ARS ». Cette réponse devrait être prête pour début mai.

Informations.

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) va ouvrir, le 21 avril, un site Internet dédié aux membres de CHSCT. La spécificité de ces instances dans le secteur public ne devrait pas être oubliée.

www.anact.fr/chsct